

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2012

Le huit octobre deux mil douze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie. PRESENTS : Mmes RIOCREUX, CHILON, FRAISSE, BENESTON, DEZE, LAVIELLE, Mrs BOISDRON, POTIRON, GUILBAUD, HALLIEN, NION

EXCUSES : Mme BATONNEAU, Mr GILBERTON.

ABSENTE : Mme PAINBLANC.

Il est donné lecture du compte rendu du 03 septembre 2012 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Monsieur BOISDRON fait un compte rendu de la présentation qui a été faite, lors d'une réunion courant septembre, du plan d'action mobilité sur la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil dont une copie a été donnée à chaque conseiller.

Il informe que la commission des risques naturels et technologiques s'est réunie. Le plan communal de sauvegarde doit être finalisé dans les meilleurs délais.

Il donne un compte rendu de la commission Voirie qui a examiné les points suivants :

- Réfection des trottoirs rue de la république. Etude des devis des entreprises HARDOUIN et RTL. Avant de lancer les travaux, une concertation est nécessaire avec le STA et les habitants de cette rue, sur la possibilité d'élargir le trottoir au niveau de la Maréchalerie afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et également des enfants qui vont de l'école à la cantine.
- Aménagement du carrefour devant de la mairie avec l'installation d'un « STOP » entre les 2 parterres et condamnation de la route où les marchands s'installent le lundi. Il sera également nécessaire d'étudier avec les services de la gendarmerie la matérialisation des places de stationnement au sud de la mairie.
- Il est envisagé de matérialiser des places de stationnement rue du Château, d'une part pour sécuriser les véhicules qui stationnent et d'autre part pour réduire la vitesse.
- Après avoir examiné les différentes offres, le Conseil décide de retenir l'entreprise RTL, pour le balayage des caniveaux, pour un montant de 192,60 € TTC.
- Dans le cadre du transfert de compétence éclairage public au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL), celui-ci a d'ores et déjà procédé au changement de toutes

les vieilles ampoules au mercure sur les candélabres publics. Le syndicat va également procéder au changement de 50 lanternes d'ici la fin de l'année 2012.

➤ Monsieur POTIRON informe le Conseil Municipal que le SMIPE Val Touraine Anjou a fait une simulation de calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, sur les 3 prochaines années, avec dispositif de lissage du taux ; L'objectif étant que le taux soit identique en 2015, pour toutes les communes du Pays de Bourgueil, soit 11.35 % au lieu de 10.87 % pour BENAIS actuellement.

Il informe également de la réduction des horaires d'ouverture, pour la période hivernale, des déchetteries.

Il rappelle qu'un rassemblement de campings cars aura lieu à BENAIS du 1^{er} au 4 novembre.

➤ Madame FRAISSE indique qu'elle a participé à la réunion de la commission accessibilité. Un groupement de commandes pour l'accessibilité des ERP 4^{ème} catégorie va être lancé. Il sera nécessaire d'informer la CCPB que la commune de BENAIS n'est pas concernée.

➤ Madame BENESTON donne un compte rendu de la réunion concernant l'OPAH qui s'est terminée fin septembre. Elle informe que l'opération façades a été annulée sur le territoire du Pays de Bourgueil.

➤ Madame le Maire donne un compte rendu de la réunion de la commission information où les points suivants ont été abordés :

- Site internet (prochaine réunion le 24 octobre)
- Accueil des nouveaux habitants le vendredi soir
- Journées du patrimoine
- Vœux 2013 – Samedi 5 janvier 2013
- Expo chauves-souris du PNR
- Bulletin municipal 2013 (prochaine réunion le 13 novembre)

INDEMNITES POUR TRAVAUX ACCESSOIRES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le but d'assurer la continuité de l'enseignement du saxophone et de la trompette à l'école de musique, il est nécessaire d'avoir recours à des fonctionnaires exerçant leurs fonctions à temps complet au sein d'une autre collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer, l'indemnité mensuelle pour travaux accessoires, à la somme de 377.49 € pour l'enseignement du saxophone, pour 3 H 50 par semaine, par un professeur d'enseignement artistique, et ce à compter du 15 septembre 2012,

- de fixer, l'indemnité mensuelle pour travaux accessoires, à la somme de 181.16 € pour l'enseignement de la trompette, pour 1 H 50 par semaine, par un assistant spécialisé d'enseignement artistique, et ce à compter du 15 septembre 2012.

LOCATION LOGEMENT 5 PLACE DE L'EGLISE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ de Mr CASLOT Bertrand, le logement type III situé 5, place de l'Eglise sera vacant au 4 novembre 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'avis de la commission attribution de logements, présidée par Mme DEZE, décide, à l'unanimité, de louer ledit logement à Mme ROUSSEL Dorothee, à compter du 05 novembre 2012, pour un loyer de 440,00 € par mois, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.

Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal autorise Mme FRAISSE à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec l'intéressée et tous documents s'y rapportant.

➤ Madame DEZE informe le Conseil Municipal que Mme BENETAUD Murielle a donné son préavis de départ du logement au 3 place de l'église. La locataire souhaite que ce délai soit porté à 1 mois, voire 2 mois au lieu de 3 mois. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la réduction du temps de préavis. La date de résiliation du bail sera donc le 31 décembre 2012 sauf si l'on trouve un locataire avant cette date.

➤ Madame DEZE informe également le Conseil Municipal que Mme DURET Isabelle a donné son préavis de résiliation de bail au 6 bis rue du Petit Clocher. Ce logement sera vacant le 1^{er} janvier 2013.

PROJET DE REFONTE DE SENTIERS D'INTERPRETATION

Dans un courrier en date du 20 septembre 2012, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine rappelle qu'il y a une dizaine d'années, il a mis en œuvre avec des communes du territoire, une politique innovante d'aménagement de sentiers d'interprétation. Il constate que ces équipements situés en milieu naturel et libres d'accès sont vieillissants malgré un entretien régulier. C'est pourquoi le Parc envisage en 2013 la refonte de certains d'entre eux, en partenariat avec les communes qui le souhaitent. Il s'agit de :

- revoir les textes en réajustant les messages
- moderniser l'ensemble des équipements en changeant le style des illustrations, les gammes de couleurs, le mobilier.

Avant d'estimer le coût financier inhérent à cette opération, il est nécessaire d'identifier les communes souhaitant s'engager en 2013 aux côtés du Parc sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à l'intégralité de cette refonte mais souhaite être associé à la démarche pour intégrer le conservatoire au sentier d'interprétation et actualiser la documentation.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suivant délibération en date du 13 septembre 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a décidé d'apporter des modifications dans la rédaction de ses statuts afin qu'ils soient en harmonie avec les actions que la CCPB souhaite engager.

A cet effet, elle rappelle que l'ensemble des communes constituant le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil doit se prononcer sur ces modifications ainsi que le prévoit l'article L 5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle sollicite l'avis de l'assemblée,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et examiné le projet de statuts :

- approuve la modification des statuts de la CCPB, tels qu'annexés à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Avenant au contrat de la société DOG PROTECTION pour la récupération des chiens, nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2013 :

. Déplacement et ramassage d'animaux errants 52 € au lieu de 51 €

. Pension 10 € par jour au lieu de 9.75 €

. Pose puce seule 56 € au lieu de 55 €, pose au cours d'un vaccin 47 € au lieu de 46 € + le vaccin

. Euthanasie chiens de + de 20 kg 50 € au lieu de 49 €, chiens de – de 20 kg 43 € au lieu de 42 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cet avenant.

☞ Demande d'installation d'un camion le samedi matin à BENAIS pour vente de charcuterie : Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur OSSANT qui apportera un service de proximité aux usagers.

☞ Compte rendu de réunion d'information d'ERDF qui a eu lieu en septembre (chiffres clés pour la commune et diverses infos).

☞ Le spectacle de Noël des écoles aura lieu le jeudi 13 décembre 2012, le matin, à la salle des fêtes de BENAIS.

☞ Courrier reçu de l'entreprise de pompes funèbres Michel ZULIANI informant de leur cessation d'activité au 30 septembre et annonçant que l'entreprise de pompes funèbres LE ROUZIC VIDEGRAIN leur succédera à BOURGUEIL.

☞ Information sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) votée en septembre par la CCPB.

☞ Monsieur HALLIEN donne un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 11 septembre au sujet de l'école communale de LA CHAPELLE SUR LOIRE. Le comité a souhaité abandonner le projet d'une classe « Loire » isolée. La municipalité de LA CHAPELLE SUR LOIRE souhaite conserver son école maternelle et créer ou entrer dans un regroupement pédagogique soit avec Bourgueil, soit avec Restigné-Benais. La prochaine réunion du comité de suivi aura lieu le 15 octobre pour préparer la réunion, ouverte à toutes les familles, qui se déroulera le 22 octobre. Une décision devra être prise par les conseils municipaux d'ici la fin de l'année 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.